



COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DE L'ONU

Salle de conférence du rez-de-chaussée, Palais Wilson, Genève

NOTE D'INFORMATION

Membres du CESCR

Le Comité est composé de 18 membres, siégeant à titre personnel. Pour les détails sur les membres du CESCR, voir: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/members.htm>

Lieu

La session du Comité et la réunion du groupe de travail de pré-session se tiendront à Genève, au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, Palais Wilson, rez-de-chaussée, salle de conférence.

Documentation

Les rapports des États parties qui seront examinés lors de la session, les listes de questions, les réponses des États parties, les soumissions reçues par le Comité ainsi que les observations finales sont publiés sur le site Web du Haut-Commissariat: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/sessions.htm>

L'ordre du jour provisoire ainsi que le programme de travail seront également affichés sur la page de la session.

Listes de questions

Lors de la réunion de pré-session du groupe de travail, le CESCR établit des listes de questions relatives aux rapports des États parties en amont du dialogue. Les États parties sont tenus de soumettre leurs réponses aux listes de questions.

Les Observations finales du DESC

Suite à l'examen des rapports des États parties, le Comité adoptera, lors d'une réunion à huis clos, des observations finales qui aideront les États parties concernés dans la mise en œuvre du Pacte. Ces observations finales portent sur les aspects positifs, les principaux sujets de préoccupation, et les recommandations du Comité sur la manière de faire face aux défis rencontrés par les États parties.

Une fois que les observations finales auront été adoptées, le document sera publié sur la page Web du Comité.

Rapports d'ONG pour le Comité lors de ses sessions

Le Comité encourage la soumission d'informations écrites, qui doivent être aussi précises, fiables et objectives que possible, de la part d'organisations internationales, régionales, nationales et locales. Les rapports d'ONG préparés par des coalitions, plutôt que par des ONG individuelles, et qui couvrent un champ assez large des droits économiques, sociaux et culturels, sont particulièrement encouragés.

Toutes les soumissions au CESCR doivent :

- être soumises en anglais, français ou espagnol. La plupart des membres du Comité utilisant l'anglais comme langue de travail, il est encouragé de traduire ou de résumer en anglais dans la mesure du possible les documents présentés en français ou en espagnol. **Veillez noter que le Secrétariat de l'ONU ne traduit pas les documents soumis par les ONG.**
- être transmises au Secrétariat du CESCR au plus tard un mois et demi avant le début de la session pour que les informations puissent être prises en compte par le rapporteur de pays ainsi que les autres

membres du Comité et deux mois avant le début de la réunion du groupe de travail de pré-session concernant l'Etat partie à propos duquel une liste de questions va être établie.

- être transmises au Secrétariat du DESC par voie électronique, ainsi que **20 exemplaires papiers** pour la session et **12 exemplaires papiers** pour le groupe de travail de pré-session par voie postale. *Le Haut-Commissariat ne fait pas des copies des documents d'ONG.*

Adresse postale :

CESCR Secretariat
8-14 Avenue de la Paix
CH 1211 Geneva 10
Switzerland

Email: cescr@ohchr.org

Accréditation

Les représentants d'ONG qui souhaitent assister à la session du CESCR ou à la réunion du groupe de travail de pré-session sont invités à soumettre le nom complet de l'ONG, les noms de leurs représentants, et les dates proposées de participation, en envoyant le formulaire de demande d'accréditation (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/accreditationform.doc>) à l'attention du secrétariat du CESCR **dix jours avant le début de la session ou de la pré-session**. Des dispositions seront prises avec le Bureau d'accréditation pour la délivrance du badge qui autorise l'entrée dans l'enceinte des Nations Unies. Pour la remise des badges, tous les participants doivent se présenter à la sécurité munis de leur passeport ou carte d'identité (avec une photo). Pour plus d'information, vous pouvez trouver la procédure sous le lien suivant :

[http://unog.ch/80256EE60057E07D/\(httpPages\)/205B83FEAF802AF880256EF4002BD3EA?OpenDocument&cntxt=308C7&cookielang=fr](http://unog.ch/80256EE60057E07D/(httpPages)/205B83FEAF802AF880256EF4002BD3EA?OpenDocument&cntxt=308C7&cookielang=fr)

Veillez noter que le Haut-Commissariat n'envoie pas des lettres d'invitations pour assister aux sessions du CESCR, et ne fournit pas d'assistance financière pour les frais de déplacement ou d'hébergement relatifs à leur participation.

Réunions informelles et séances d'information pendant la pause-déjeuner

Les représentants d'ONG ayant soumis des rapports au Comité ont la possibilité de faire une courte présentation orale l'après-midi du premier lundi de la session et/ou d'organiser une réunion d'information pendant l'heure du déjeuner, généralement entre 13.45 et 14.45, le jour avant le dialogue avec l'Etat-partie. Toutefois, ces séances sont organisées en fonction de la disponibilité des membres du Comité. Les ONG ayant soumis des informations pour la réunion du groupe de travail de pré-session sont conviées selon la même procédure.

Veillez contacter le Secrétariat du CESCR au minimum **trois semaines avant le début de la session ou de la pré-session** pour confirmer votre présence à la réunion informelle du lundi et / ou organiser une réunion d'information avec les membres du Comité.

Le dialogue entre le Comité et les Etats parties est tenu en public et peut être visionné en webcast à l'adresse suivante:
<http://www.treatybodywebcast.org/>

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations sur la manière d'accéder et de participer au travail du Comité, veuillez consulter la page d'information sur les méthodes de travail disponible sur le site web du HCDH :
<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/workingmethods.htm>